

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)  
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 JUIN 2016**

**Etablissement de la liste du jury d'Assises – session 2017**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. SIVOM Val de Banquière – rapport d'activité 2015 : communication**

**II – FINANCES**

**1. Subventions aux associations**

**a/ associations au sein desquelles ne siège aucun membre du conseil municipal**

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'attribuer pour l'exercice 2016, pour chaque association qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention conformément au présenté, ainsi que l'ensemble des prestations matérielles précédemment énoncées et chiffrées.

Le montant total de ces subventions financières s'élève à 18 100 euros.

**b/ associations au sein desquelles siège un membre du conseil municipal**

Une subvention d'un montant de 3 300 € et les aides suscitées sont attribuées au TENNIS CLUB ST-ANDRE/L'ABADIE

**2. Admission en non-valeur**

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'admettre la somme de 19 269,73 euros en non-valeur, conformément à l'argumentaire énoncé. Celle-ci a été prévue au budget primitif 2016.

**3. Caisse des Ecoles : subvention année 2016**

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 691 € à la Caisse des Écoles,
- d'accepter le principe d'une participation communale en nature à travers, notamment, une domiciliation dans des locaux communaux, la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité y afférant, la prise en charge des frais postaux et téléphoniques dont le montant est évalué à environ 3 200 € sur l'année.

**III - ENVIRONNEMENT**

**1. Exploitation d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage sur la commune de La Trinité : avis**

Oùï l'exposé de madame BARRAYA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de donner un avis favorable sur l'installation de cette exploitation, conforme à celui donné par le conseil municipal de La Trinité.

#### **IV - DOMAINE COMMUNAL**

##### **1. Création d'un restaurant scolaire pour l'école Jules Musso : acquisition d'un local dans l'ensemble immobilier Stella Rocca**

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires à l'acquisition en VEFA d'un local de 300 m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment C de l'ensemble immobilier Stella Rocca, au prix de 380 000 € HT,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter une aide,
- de prévoir les crédits nécessaires pour l'acquisition de ces biens et des frais s'y rapportant (acte notarié et publication aux hypothèques notamment) à l'article 2111 de l'exercice en cours.

#### **V - TRAVAUX / MARCHES**

##### **1. Fourniture de gaz – Constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM Val de Banquière.**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de gaz entre la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM Val de Banquière, selon le modèle annexé.

##### **2. Service de téléphonie fixe et mobile - Constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM Val de Banquière.**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes relatif au service de téléphonie fixe et mobile entre la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM Val de Banquière, selon le modèle annexé.

##### **3. Projets communaux à vocation culturelle, éducative, sociale, familiale et patrimoniale (patrimoine naturel, historique ou scientifique) – Convention de mécénat**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mécénat avec la SEC relative à des projets communaux à vocation culturelle, éducative, sociale, familiale et patrimoniale, selon le modèle annexé.

LE MAIRE,



H. COLOMAS